

Construisez votre avenir grâce au CPF !

Le Compte Personnel de Formation (CPF) est disponible sur l'application [Mon Compte Formation](#)

Vous pouvez ainsi préparer vos projets professionnels et utiliser vos droits à la formation de manière autonome.

Le principe ?

Le CPF est votre compte : c'est à vous de décider pour quelles actions vous souhaitez le mobiliser, et aussi quand vous souhaitez l'utiliser.

Votre CPF vous suit du début de votre carrière à votre départ en retraite : utilisez-le sans modération en vous formant régulièrement !

Le CPF : Compte Personnel de Formation

Les droits acquis l'année précédente sont alimentés comme suit :

Salarié à mi-temps ou temps plein :

500 €/an, avec un plafond à 5000 €.

Salarié dont la durée de travail est inférieure à la moitié de la durée légale [35h] :

au prorata du temps de travail.

Salarié sans qualification reconnue [sans titre professionnel ou diplôme de niveau V et sans CQP] :

800 €/an, avec un plafond à 8000 €.

Que faire avec votre CPF ?

Sont éligibles au CPF :



Des formations qualifiantes

Pour vous former à un métier, avoir une nouvelle compétence technique ou transversale.



Des formations courtes

Pour améliorer votre anglais, maîtriser un outil informatique, apprendre une technique très spécifique liée à votre métier.

Comment faire pour vous lancer ?

Créez votre compte sur l'application :

Mon Compte Formation



Vous former AVEC votre entreprise

Pour vous former sur votre temps de travail, contactez votre employeur.

L'entretien professionnel vous permet d'échanger avec votre employeur sur vos souhaits de formation. C'est l'occasion de parler du CPF et de vous mettre d'accord sur un projet.

Kit de l'entretien professionnel

 En téléchargement sur :
www.services.constructys.fr

Si votre employeur met en place une politique d'abondement, c'est-à-dire que vous co-financez ensemble la formation choisie, cela vous permettra :

- d'accéder à des formations dont le coût est supérieur à celui de vos droits**
- de n'engager qu'une partie de vos droits**

Vous former SANS votre entreprise, c'est possible aussi !

À condition de réaliser la formation en dehors de votre temps de travail.



Identifiez votre projet de formation



Faites le point sur votre solde CPF



Créez votre compte sur l'application
Mon Compte Formation



Sélectionnez votre organisme de formation, il vous adressera une convention



VOUS VOUS FORMEZ

BESOIN D'AIDE ?

Faites appel au Conseil en Évolution Professionnelle (CEP) pour parler de votre projet, voir ce qui est réalisable et choisir la formation adaptée à votre projet.

Vous pouvez aussi contacter l'APEC, France Travail, l'AGEFIPH, les missions locales ou les Transitions PRO en région.

BESOIN D'OUTILS ?

Constructys vous propose :

- un kit sur l'entretien professionnel
- une fiche sur le CEP
- un guide pour créer votre compte sur l'application **MonCompteFormation**

 En téléchargement sur :
www.services.constructys.fr